

**Conseil
Économique
Social et
Environnemental
Régional
Nouvelle-Aquitaine**

2016

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

Sommaire

L'édito du Président	3
2106 Naissance de la Région Nouvelle-Aquitaine	4
2016 Mise en place du nouveau Ceser	5
2016 Une organisation collégiale	6
2016 Chiffres clés	7
2016 Un 1 ^{er} texte fondateur	8
2016 Avis	9
2016 Rapports	
Habitat et logement	12
Emploi et économie circulaire	13
2016 Événement Colloque « Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyen »	14
2017 Chiffres clés	17
2017 Avis et contributions	18
2017 Événement auditions	21
2017 Avis Les schémas	22
2017 Rapports	
La qualité des eaux littorales	24
L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine	26
Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine	28
Les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine	30
Faire Territoire(s) et Transfilières	32
2017 L'esprit de coopérations Rapports	
Ceser de l'Atlantique Innovation et économie maritime	34
RTA Stratégie atlantique	36
CES CAPB Innovation et transfert de technologies	37
2017 Rapport Évaluation et Livre blanc de Ceser de France	38
2017 Fin de mandature	40
Le CESER à la rencontre des territoires	42
La presse en parle	44
Le CESER à la Une	46
2016-2017 La mandature en chiffres	48
Ils ont siégé	3 ^{ème} de couverture



Édito

Réunis pour les années 2016-2017 en un CESER unique « Nouvelle-Aquitaine », les membres des CESER Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ont souhaité vous apporter sous la forme la plus synthétique possible le fruit de leur production.

Au-delà des missions formelles tendant à répondre aux différentes saisines du Président du Conseil régional, le CESER Nouvelle-Aquitaine s'est efforcé, aussi, de choisir des thèmes de propositions s'inscrivant à la fois dans le temps long de sa réflexion et dans l'actualité de la vie de notre nouvelle région commune.

À partir du document intitulé « *Enjeux et orientations stratégiques pour la nouvelle région* », l'assemblée s'est donné pour fil d'Ariane de répondre à ces quatre questions :

- quelles finalités ?
- quel développement durable ?
- quel aménagement des territoires ?
- quelles gouvernances ?

Au-delà des avis et rapports, qui ne sont peut-être que la face émergée de l'iceberg, il y a tout le travail de réflexion, d'imagination et de propositions formulées par toutes les instances de production du CESER : commissions, section et organes de gouvernance.

C'est ce que nous avons voulu vous présenter dans les pages qui suivent. Il s'agit à la fois d'un bilan qui permet de participer à porter une évaluation sur l'activité du CESER, mais aussi une première pierre proposée à la nouvelle assemblée qui sera en place le 1^{er} janvier 2018.

Bonne année à toutes et tous.

Jean-Pierre Limousin
Président



2016

Naissance de la Région Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'organisation territoriale a été considérablement modifiée et la Nouvelle-Aquitaine est née de la fusion des ex-régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Cette nouvelle région est la plus vaste de France (84 000 km², l'équivalent de l'Autriche), peuplée de 5,9 millions d'habitants. Elle s'organise avec douze départements, une métropole bordelaise rassemblant plus d'1,1 million d'habitants, un ensemble de dix villes dont l'aire urbaine dépasse les 100 000 habitants et un réseau de petites villes et bourgs ruraux.

Quelques repères

- Première région française et troisième région européenne en surface agricole (4,2 millions d'hectares)
- Première région forestière sur le plan national (3 millions d'hectares de surfaces boisées).
- Des filières d'excellence sur le plan industriel : aéronautique-spatiale, pharmaceutique - para-chimique, agroalimentaire, manufacturière de luxe, touristique...
- 400 000 établissements artisanaux, commerciaux et industriels.
- Première région « patrimoniale » (hors Île-de-France).



2016, mise en place du nouveau CESER

Les assemblées régionales se sont installées début 2016, le CESER étant pour sa part composé, à titre transitoire, par addition des membres des trois anciennes Assemblées, soit 266 membres.

**1 Assemblée,
4 collèges,
266 membres**

Arrêté de composition
publié le 25/01/2016

Nbre de conseillers par collège :

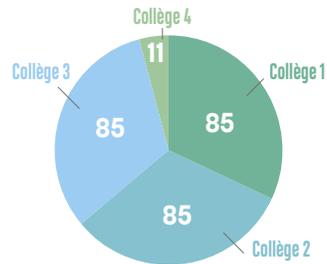
Collège 1 : **85**

Collège 2 : **85**

Collège 3 : **85**

Collège 4 : **11**

Répartition par collège / Jan. 2016



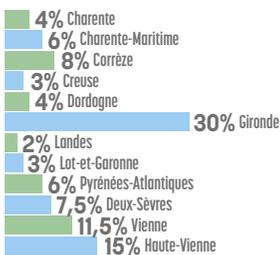
Collège 1 Activités non salariées

Collège 2 Organisations représentatives des salariés

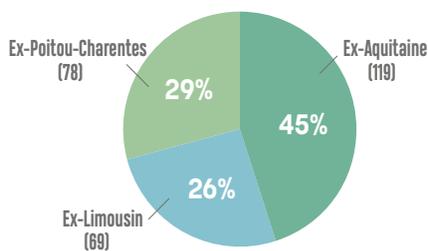
Collège 3 Organismes et associations participant à la vie collective de la région

Collège 4 Personnalités qualifiées

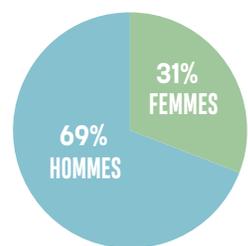
Répartition par département Jan. 2016



Répartition du nbre. de conseillers par ex-région Jan. 2016



Parité hommes / femmes



Une organisation collégiale

Doté d'une Assemblée plénière, d'un Président, d'un bureau, d'un groupe d'assistance à la transition, de commissions et d'une section « Veille et prospective », de groupes interassemblées, le CESER est structuré pour organiser l'expression de la société civile régionale de Nouvelle-Aquitaine.

7 commissions thématiques

Commission 1 : « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »

Commission 2 : « Mobilité »

Commission 3 : « Développement des territoires »

Commission 4 : « Environnement »

Commission 5 : « Économie »

Commission 6 : « Littoral, maritimité et Hinterland »

Commission 7 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »

4 commissions transverses

Commission A : « Finances régionales »

Commission B : « Approche de l'évaluation des politiques publiques »

Commission C : « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe »

Commission D : « Communication, valorisation des travaux, lien avec les territoires »

La Section « Veille et prospective » est composée de 45 membres, 33 étant désignés parmi les conseillers du CESER, 12 sont des personnalités extérieures.

Les Groupes Inter-Assemblées (GIA) sont constitués à l'initiative du Conseil régional. Ces groupes intègrent à parité des élus du Conseil régional et des membres du CESER. Les membres des GIA émettent un avis à titre consultatif sur les dossiers devant être soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.



2016

SÉANCES PLÉNIÈRES	9
BUREAUX	8
GROUPE D'ASSISTANCE À LA TRANSITION (GAT)	8
SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DE LA SECTION	176
RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	11
COLLOQUE	1
RÉUNIONS DE GIA	72
AVIS	42
RAPPORTS	2
CONTRIBUTIONS	4
LETTRE DU CESER	1
ACTES DU COLLOQUE	1

Un 1^{er} texte fondateur

Enjeux et orientations stratégiques pour la nouvelle Région (2015-2020)



Anticipant la fusion des régions, les membres des trois ex-CESER ont croisé leurs regards au cours de rencontres régulières et ont défini leur ambition commune pour la nouvelle région. Le CESER a misé sur un développement territorial équilibré, des politiques publiques fondées sur l'équité, la solidarité et la proximité et des gouvernances territoriales renouvelées.

La Nouvelle-Aquitaine rassemble en effet des territoires porteurs de dynamiques, d'atouts et d'enjeux très divers. Pour le CESER, l'hétérogénéité des territoires implique de porter une attention particulière à la réduction des déséquilibres et à la mise en cohérence des différents espaces, en s'appuyant sur leur diversité.

Le développement équilibré de la grande région, notamment sur le plan économique et social, sera étroitement lié au maillage du territoire en termes d'offres de formations et de compétences, d'activités et de services, ainsi que d'accessibilité tant par les infrastructures et l'organisation des transports que par la couverture numérique. Un tel développement doit aller de pair avec un réseau « métropole, villes, bourgs ruraux » porteur d'indispensables complémentarités.

La protection de l'environnement, la préservation des continuités écologiques, l'usage durable des ressources, la lutte contre le changement climatique, la transition vers une économie à faible émission de carbone, constituent des enjeux essentiels, dans une région particulièrement vulnérable face au changement climatique et aux risques naturels. Des actions incitatives (soutien à la recherche sur les énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, soutien des actions engagées pour l'économie circulaire) et des politiques volontaristes en matière de mobilité durable sont indispensables.

Il appartient aux acteurs publics, politiques, économiques et sociaux, de créer les conditions et de privilégier des modalités de gouvernance favorables à la réussite de ce projet. L'association concrète des acteurs et des populations au changement est essentielle face à une réforme rapide et méconnue. Leur information et leur implication dans la co-construction des politiques de la Région sont des moyens de développer le sentiment d'appartenance à cette nouvelle entité.

Dynamiques territoriales

métropolisation et réseaux en Nouvelle-Aquitaine



La direction régionale de l'Insee et le CESER dressent le premier portrait de Nouvelle-Aquitaine sur le thème « dynamiques territoriales, métropolisation et réseaux en Nouvelle-Aquitaine » visant d'une part, à montrer les dynamiques de population et d'emploi sur le territoire et, d'autre part, à analyser les effets positifs et négatifs de ces phénomènes.

42 avis sur la mise en place de nouveaux dispositifs à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Avertissement : Ce bilan ne présente pas l'intégralité des avis adoptés par le CESER en 2016. Dans le contexte de création de la nouvelle Région, une part importante des avis a porté sur l'harmonisation des dispositifs pré existants dans les ex-Régions, sur les modalités de mise en œuvre des politiques ou encore sur l'organisation des cadres administratifs et financiers à l'échelle du nouveau périmètre. Sont développés dans les pages qui suivent, les dossiers les plus structurants.

L'armature budgétaire et l'ancrage territorial



Les premiers documents budgétaires de la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrivent dans le contexte inédit du regroupement des trois anciennes Régions avec de nombreux défis sur les plans territorial et budgétaire.

Le CESER examine les orientations puis les propositions budgétaires successives et dresse le constat de marges de manœuvre contraintes pour mettre en œuvre les politiques. Il estime que le Conseil régional doit conserver, dans le cadre des compétences partagées, son rôle

d'animateur du développement économique et social sur son territoire. L'importance des redéploiements nécessaires conduit le CESER à préconiser la mise en œuvre d'une évaluation des politiques publiques. Il lui paraît essentiel de valoriser les initiatives et programmes d'actions les plus pertinents dans chacune des trois anciennes Régions, pour déterminer de nouvelles politiques régionales, en s'appuyant pour cela sur toutes les structures présentes sur le territoire.

Le CESER appelle à la vigilance pour que l'ensemble des territoires bénéficie des mêmes appuis, mais aussi pour que les plus fragiles soient soutenus de manière plus volontariste. À cet égard, il approuve la mise en place de la nouvelle politique contractuelle territoriale (décembre 2016) et souhaite que les indicateurs liés à la fragilité des territoires et, notamment, à l'accessibilité, ne soient pas trop restrictifs.

La Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil des réfugié-e-s : les engagements du CESER

Dans le prolongement de la déclaration du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour une « Région terre d'accueil des migrant-e-s et réfugié-e-s », le CESER Nouvelle-Aquitaine a livré sa propre contribution et a pris l'engagement d'intégrer dans ses futurs travaux, dont ceux consacrés au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la question des migrants.

Le déploiement du Très Haut Débit



Le CESER considère que le déploiement du Très Haut Débit sur l'espace régional constitue un enjeu stratégique majeur pour le développement et l'aménagement équilibré des territoires. Ces réseaux de dernière génération doivent permettre l'accès aux services (formation, services de proximité,...) pour les citoyens, et participer à une plus grande cohésion sociale et à une meilleure ouverture sur le monde. Le

dispositif proposé doit s'attacher à diminuer les inégalités existantes et avoir pour principal objectif l'égalité de traitement de tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation. La Région doit avoir ce rôle de régulateur et de coordonnateur, en sachant que la première priorité est d'équiper en urgence les « zones blanches », non encore pourvues par le haut débit, afin de ne pas creuser des écarts numériques encore plus importants, pouvant conduire à l'accélération de la désertification de certains territoires.

L'expérimentation pour la mise en œuvre de nouvelles compétences



Chef de file de l'orientation, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du développement économique, la collectivité régionale Nouvelle-Aquitaine dispose des leviers d'intervention lui permettant de développer à la fois l'activité et l'emploi, et par là même la lutte contre le chômage, en renforçant le continuum orientation-formation-emploi-développement des territoires.

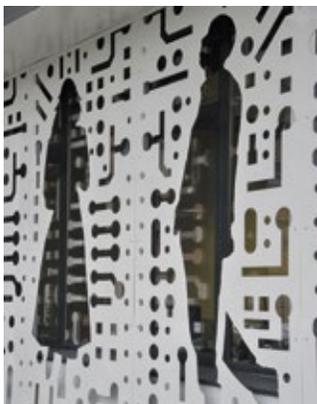
En octobre, le CESER prend acte de l'intention du Conseil régional d'expérimenter la coordination des acteurs du Service Public de l'Emploi hors Pôle Emploi. Le CESER appelle à la consolidation du maillage fin du territoire par un ensemble d'acteurs bien implantés et reconnus par les usagers, et au renforcement des relations avec les entreprises. Il attire l'attention

sur les écueils d'une régionalisation du Service Public de l'Emploi, en particulier celui de créer des disparités entre les citoyens.

En décembre, le CESER examine la candidature de la Nouvelle-Aquitaine à deux expérimentations au titre de l'apprentissage ; la première concernant la répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage, la seconde concernant le relèvement à 30 ans de la limite d'âge d'entrée en apprentissage. Le CESER émet des réserves sur la première, compte tenu d'une remise en cause possible du paritarisme existant de longue date pour cette voie de formation. Quant à l'extension à 30 ans de la limite d'âge d'entrée en apprentissage, le CESER s'interroge sur l'effet attendu concernant les formations de niveaux IV et V, sur l'impact éventuel sur le contrat de professionnalisation et sur les modalités d'accompagnement des jeunes les plus « fragiles » que le Conseil régional entend ainsi attirer vers l'apprentissage.

Différents dispositifs à destination du public « jeune » sont proposés. Le CESER plaide pour une politique globale en faveur de la jeunesse, estimant que son impact dépendra de la capacité du Conseil régional à mobiliser et animer l'ensemble des partenaires impliqués.

Le SRDEII : premier document stratégique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine



Dans le cadre de la concertation lancée par le Conseil régional pour l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le CESER adopte en juillet une contribution spécifique mettant en avant certains aspects des modalités de sa mise en œuvre : évaluation, écosocioconditionnalités, articulation avec les autres schémas.

Avant même l'adoption du schéma, un plan d'actions en faveur du développement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) est proposé en octobre. Le CESER considère que les entreprises appuyées par ce plan d'actions doivent jouer leur rôle de tête de réseau pour le développement de l'écosystème régional. Il propose une politique de ressources humaines plus globale.

Une participation du CESER aux nouvelles structures régionales



Pour déployer ses politiques partenariales, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée de structures satellites sur lesquelles le CESER s'est exprimé au moment de leur création, et auxquelles il est désormais associé, en particulier :

- L'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine
- La Conférence Territoriale du Sport
- La Conférence Permanente Régionale de la Mobilité et des Transports
- L'Agence Régionale de la Biodiversité
- Le Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine
- La Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP)
- Le CARIF-OREF Nouvelle-Aquitaine.

Habitat et logement

**enjeux de société et priorités
pour le développement des territoires de la nouvelle région**



Le CESER pose un constat préoccupant de la situation en matière d'accès au logement et d'adaptation de l'habitat à l'évolution des ménages et des modes de vie, alerte déjà lancée il y a dix ans par le CESER ex-Aquitaine. Les effets de la crise, l'aggravation du chômage et des inégalités conjugués au dérapage des prix immobiliers dans certains territoires n'ont fait qu'accentuer les problèmes d'accès au logement, pourtant reconnu comme un droit fondamental. Le CESER demande que l'habitat soit traité comme une grande cause, un grand projet régional et national de long terme et comme une filière économique majeure.



À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le CESER formule l'attente d'une grande ambition dans ce domaine, pour les habitants et futurs habitants, pour les entreprises et leurs salariés, pour l'avenir de tous les territoires.



Emploi et économie circulaire

contraintes et facteurs de développement, quels métiers, quelles compétences, quels besoins de formations,... ?



Comme son nom l'indique, l'économie circulaire promeut un modèle en boucle, par opposition au modèle de production-consommation linéaire. Elle s'appuie sur plusieurs principes fondateurs : une utilisation modérée et efficace des ressources non renouvelables, une exploitation respectueuse des ressources renouvelables, une production propre, une consommation responsable, une valorisation et un traitement des déchets sans nuisance. Ses objectifs sont à la fois de garantir les approvisionnements, sécuriser les prix, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et développer des filières pourvoyeuses d'emplois.

Saisi par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional sous l'égide de l'Observatoire des Mutations Économiques d'Aquitaine en 2014, le CESER fait le tour de la question avec deux rapports complémentaires, un état des lieux de l'économie circulaire illustré d'initiatives (2015) et un développement complémentaire sur l'emploi : quels métiers, quelles compétences, quels besoins de formations... (2016).



Colloque « Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyen »



Le CESER s'attache à « mettre du liant entre les organisations au niveau territorial », à réunir les « sachants » et les « béotiens » pour échanger et s'enrichir mutuellement. À ce titre, il contribue aujourd'hui comme hier à « faire région ».

Perpétuant la tradition d'un rendez-vous annuel autour d'une thématique qui intéresse notre société à vivre ensemble, le CESER Nouvelle-Aquitaine a organisé son 1^{er} colloque pour traiter une question emblématique : « Habiter la

Nouvelle-Aquitaine en citoyen ».

« Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyen », c'est se sentir appartenir à l'aventure qui se déroule sur ce nouveau territoire. Existe-t-il des lieux, des espaces, des territoires plus propices à la création de lien social et d'engagement citoyen que d'autres ? Quels moyens pour favoriser et susciter l'exercice de la citoyenneté ? En Nouvelle-Aquitaine, caractérisée par l'hétérogénéité de ses territoires et de ses populations, comment faire région ensemble ?

Des travaux en ateliers

Dans le premier atelier, les participants ont travaillé dans une perspective historique sur les ruptures et continuités dans la façon de vivre, d'habiter et d'être acteurs des territoires. Dans le second atelier, l'incidence des différentes échelles/types de territoires sur la nature des liens sociaux et l'implication des habitants a été abordée. Et dans le dernier, les échanges se sont concentrés sur les modalités de l'engagement : implication spontanée et/ou dispositifs publics d'encouragement à la citoyenneté.





Jean VIARD est directeur de recherches CNRS au CEVIPOF, Centre de recherches politiques de Sciences Po. Diplômé en économie (DES, Aix-en-Provence), docteur en sociologie (EHESS, Paris).

Ses domaines de spécialisation sont les temps sociaux (vacances, 35 heures), mais aussi l'espace (aménagement, agriculture, paysannerie), la mobilité et le politique. Ancien Président des groupes de prospective tourisme au Commissariat au Plan et à la Datar, il réalise aussi du conseil aux entreprises et aux collectivités territoriales. Conférencier, il est également l'auteur de nombreux ouvrages et dirige les Éditions de l'Aube.

En conclusion, Jean Viard parle de l'accélération des mutations liée à une rupture culturelle doublée des innovations technologiques qui bouleversent le monde du travail, le lien social, les rapports au territoire... « C'est le temps qui a changé dans notre société... on est allé plus vite et on vit plus longtemps ! » Il a illustré ces bouleversements de quelques chiffres emblématiques :

« 65 % des bébés premiers-nés naissent hors mariage. Avec l'allongement de l'espérance de vie, on devient grands parents à 53 ans, on perd ses parents à 63 ans en moyenne, l'héritage culturel et économique se transmet au moment de la retraite et non plus à 40 ans. Autre conséquence, le temps de travail occupe 12 % de la vie. Il nous reste du temps pour faire autre chose ».

Les mutations touchent avant tout nos vies intimes, c'est notre quotidien qui est bouleversé. Globalement les gens sont heureux dans leur vie privée, mais la rapidité des changements, la difficulté à penser ce changement et à se projeter rendent l'action politique complexe « ... on est dans une société du malheur public et du bonheur privé ! ».

Ces transformations touchent aussi notre rapport au territoire et l'organisation même des territoires « ... on est passé à un modèle de production du 21^{ème} siècle basé sur les métropoles. La métropole est la mine du 21^{ème} siècle. C'est l'urbanité créative qui attire la richesse. 31% du PIB sont réalisés en Île-de-France, 61% dans les 12 plus grandes métropoles. 61% des gens votent dans des communes où ils ne travaillent pas. Auparavant les sociétés étaient bâties sur l'espace : l'espace était illimité et le temps limité. Maintenant c'est l'inverse : il n'y a plus de conquête possible, sauf

sur le temps, la richesse culturelle, la connaissance ! La mobilité est au cœur de la société, il faut donc la démocratiser... » Pour Jean Viard, « ... il est temps de réunifier la démocratie, reconstruire le territoire du politique, réunifier le monde de la production et de la quotidienneté. Il faut produire des appartenances symboliques, il en faut plusieurs. Les métropoles sont une appartenance parmi d'autres, avec la région, le local, le quartier... »





2017

SÉANCES PLÉNIÈRES	8
BUREAUX	6
GROUPE D'ASSISTANCE À LA TRANSITION (GAT)	5
SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DE LA SECTION	212
RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	14
RÉUNIONS DE GIA	72
AVIS	38
RAPPORTS	12
ABSTRACT	1
FICHES DE LECTURE	5
PRÉSENTATIONS DES RAPPORTS DU CESER	19
CONTRIBUTIONS	2
MOTION	1
LETTRES DU CESER	6

(*) Chiffres arrêtés au 1^{er} décembre 2017 (date de finalisation de ce document)

38 avis sur la concrétisation des interventions de la Nouvelle-Aquitaine

Avertissement : dans le prolongement de l'année précédente, le CESER s'est fortement mobilisé en 2017 pour donner des avis sur les saisines du Conseil régional concernant l'harmonisation de dispositifs pré-existants, des règlements d'intervention ou encore l'annonce de nouveaux dispositifs. L'intégralité des avis adoptés par le CESER n'est pas présentée dans les pages qui suivent ; certains ayant alimenté les schémas en cours d'élaboration, ils sont cités dans les pages dédiées.

La construction budgétaire



Le CESER ouvre ses travaux 2017 par l'examen du 1^{er} vrai budget correspondant au périmètre de la Nouvelle-Aquitaine. Premier constat, le compte n'y est pas en termes de compensations des transferts de compétences, et des éléments complémentaires d'analyse sont demandés. En réponse aux préconisations antérieures du CESER, ce projet de budget identifie l'environnement comme une priorité régionale ; les socioprofessionnels demandent que soit identifié un programme transversal sur le thème du « littoral ».

À l'examen du compte administratif en juin, le CESER constate la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais émet une réserve sur le taux de réalisation effective des prévisions

budgétaires au niveau des investissements. Il recommande au Conseil régional de stimuler et d'accompagner les porteurs de projets avec, le cas échéant, un dispositif spécifique adapté aux territoires. Le CESER estime cohérent le choix d'affecter le budget supplémentaire, pour plus de la moitié, à la diminution de l'emprunt prévisionnel et pour le reste à des actions nouvelles et de solidarité, en particulier à l'égard des agriculteurs et des ostréiculteurs victimes de calamités et crises sanitaires.

Les orientations budgétaires de la collectivité pour 2018 s'inscrivent dans un contexte de baisse des ressources financières, qui s'ajoute au nouveau plan d'économies demandées aux collectivités territoriales. Le CESER demande une feuille de route des évolutions qui sont envisagées, rendant lisibles les politiques et dispositifs impactés. La priorisation des actions du Conseil régional ne doit pas contribuer à amplifier les disparités constatées entre les territoires. Pour le CESER, dans un contexte de reprise de l'activité économique et de taux d'emprunts particulièrement bas, ne faut-il pas profiter de cette « fenêtre de tir » et envisager une mobilisation exceptionnelle des ressources pour réaliser certains équipements spécifiques ou grands projets ?

La concrétisation de politiques régionales

Un plan d'actions pour l'**orientation, la formation et l'emploi** en Nouvelle-Aquitaine est présenté en juin. Pour le CESER, ce plan traduit une volonté politique d'intégrer l'emploi dans les questions d'orientation et de formation, d'harmoniser les dispositifs existants et d'en simplifier les procédures. Les socioprofessionnels invitent le Conseil régional à l'enrichir en bénéficiant d'un diagnostic plus précis et en allant plus loin que l'harmonisation et la simplification de politiques existantes.

Chef de file de la **transition énergétique**, le Conseil régional s'est engagé à mettre en œuvre tous les leviers d'actions en lien avec ses compétences. Le CESER s'est prononcé sur les différents dispositifs avant leur mise en œuvre effective. L'accompagnement des particuliers pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique proposé en février a été jugé pertinent, sous réserve que soient clarifiées certaines modalités d'intervention.

Des interrogations sont soulevées sur les moyens dédiés de l'Agence Régionale des Travaux d'Économie d'Énergie (ARTÉE), notamment sur le plan financier au regard du remboursement des crédits qui seront consentis, pour l'essentiel sur l'espérance des gains. La transition énergétique s'appliquant également dans les territoires, le CESER approuve le dispositif «Territoires à Énergie Positive» (TEPOS), et propose de l'étendre aux parcs naturels régionaux.

Dans un contexte de profonde mutation de l'agriculture, le CESER dresse le constat d'une croissance de l'**agriculture biologique**, et souligne son importante dimension sociétale. Il souscrit au principe d'un soutien financier et organisationnel, et propose des appuis complémentaires notamment dans l'innovation et la formation.

En matière de **transports**, la Région Nouvelle-Aquitaine compte onze aéroports commerciaux qui bénéficient de dispositifs de soutien hérités des trois anciennes Régions. Le CESER partage la volonté de la Région de se doter d'une politique aéroportuaire à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et note avec intérêt la création d'une Conférence annuelle des aéroports, instance de dialogue et de concertation.

Le **Plan Régional Santé Environnement**, 3^{ème} génération est présenté aux assemblées régionales en juin 2017. Le CESER regrette, une nouvelle fois, le décalage majeur entre les propositions émises et la gravité des problèmes sanitaires identifiés. Il estime qu'il est du devoir des responsables politiques de prendre leurs responsabilités afin de préserver l'intérêt général.

Le règlement d'intervention en faveur de la **vie associative**, particulièrement attendu par les acteurs associatifs en région, répond pour partie aux inquiétudes. Le CESER apprécie l'intérêt et l'opportunité des diverses dispositions proposées dans ce cadre tout en suggérant des adaptations. Il insiste sur l'enjeu du maintien et du développement de l'emploi associatif et souligne le grand intérêt du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) à cet effet. En cela, l'initiative prise par le Conseil régional de participer à ce dispositif aux côtés de l'État et de la Caisse des Dépôts recueille un avis très favorable.

Sur la **politique culturelle** en construction, dans les différents avis qu'il présente, le CESER pose en préalable les principes suivants : diversité artistique et culturelle en région, développement des compétences et de la création en région, maintien d'un maillage équilibré des activités et des équipements sur l'ensemble du territoire, pluralité de l'information de proximité, co-construction des dispositifs...

La mise en œuvre de nouvelles compétences

En février, les socioprofessionnels approuvent le **partenariat** engagé avec l'**ADEME** relatif à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, qui représente un défi important au regard de la complexité liée à l'harmonisation des politiques existantes. L'engagement régional pour une **économie circulaire** est apprécié, le CESER souhaitant qu'à terme cela puisse aboutir à un plan régional de l'économie circulaire qui intégrerait le volet déchets. Le CESER examine les différentes étapes de prise en charge de la nouvelle compétence régionale en matière de **transport**. Il approuve le soutien apporté par la Région à l'aménagement des arrêts ferroviaires et des pôles d'échanges multimodaux, qui participe à l'attractivité des transports ferroviaires et à l'intermodalité et adopte une motion pour le respect des conventions signées par la SNCF. Dans le cadre de la politique tarifaire des transports régionaux TER, il note avec intérêt la création de nouveaux tarifs à destination des jeunes. Enfin la création d'un syndicat mixte de transports régional est de nature à favoriser la coordination et l'intégration des différents modes et réseaux de transport.



La situation en matière de Développement Durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine



La publication d'un rapport sur la situation de la nouvelle collectivité en matière de développement durable est une obligation réglementaire qui incombe à la collectivité Nouvelle-Aquitaine. Le CESER a examiné avec attention le travail colossal réalisé et a proposé que ce bilan, enrichi d'indicateurs plus globaux et « pédagogiques » devienne un support de communication sur le développement durable et sur l'action régionale en la matière.

Le CESER reçoit Thierry LE PAON

**Délégué interministériel à la langue française
pour la cohésion sociale (janvier 2017)**



Dans la perspective de la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale, l'État a souhaité que les Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux soient mobilisés et établissent un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur leur territoire et fassent des préconisations. Malgré la difficulté de répondre à la demande dans les délais imposés, et d'être exhaustif sur une question aussi importante et aussi complexe, le CESER dresse un état des lieux de la situation et ouvre le débat avec Thierry LE PAON au cours d'une réunion de bureau le 17 janvier.

Le CESER échange avec Guillaume CROS

Vice-Président du Conseil régional d'Occitanie, rapporteur de l'avis du Comité des régions d'Europe sur la simplification et la modernisation de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE après 2020 (novembre 2017)

A l'invitation du CESER, Guillaume CROS a posé les termes du débat en présentant l'avis du Comité des régions d'Europe adopté le 1^{er} juin dernier sur la simplification et la modernisation de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne post-2020. Pour le Comité des régions d'Europe, les enjeux majeurs auxquels nous faisons face obligent à repenser la PAC, afin d'en faire une politique



juste, durable et solidaire au service des agriculteurs, des territoires, des consommateurs et des citoyens. Sans légitimité économique, sociale, environnementale, sans légitimité territoriale et internationale, la survie de la PAC ne sera pas assurée.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redessine les Régions et leur confie de nouvelles compétences. Pour mettre en œuvre certaines de ces compétences, la Région Nouvelle-Aquitaine élabore des schémas stratégiques. Pour chacun, le CESER a proposé des contributions spécifiques.

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)



Les Régions ont désormais la responsabilité du développement économique de leur territoire via l'élaboration du SRDEII. Le schéma organise la complémentarité des interventions entre les collectivités territoriales ce qui impose de coordonner leurs actions de soutien à l'économie régionale. Dans le cadre de la concertation lancée par le Conseil régional pour son élaboration, le CESER a adopté des avis et contributions aux différentes étapes. La plupart de ces contributions et modifications ont été prises en compte dans la version finale du

SRDEII présenté aux assemblées régionales en décembre 2016. Néanmoins, le CESER a regretté que la corrélation entre développement économique et développement social et humain ne soit pas davantage développée, qu'il s'agisse notamment des priorités en matière d'emploi et d'anticipation des effets de la transition numérique sur l'emploi et sur les conditions de travail. La question du maillage territorial est une priorité du CESER ; au-delà des filières déjà identifiées dans le schéma, il a souhaité une approche spécifique et complémentaire pour les économies maritimes d'une part et la construction d'autre part, compte tenu du poids de ces filières dans l'animation économique des territoires en région.

À l'occasion de l'examen des règlements des aides aux entreprises, le CESER apprécie l'homogénéisation rapide des aides aux entreprises sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Il insiste sur l'importance de l'accompagnement territorial de proximité, la nécessité de feuilles de route pour toutes les filières importantes en nombre d'emplois, l'objectif d'une meilleure prise en compte des aspects humains, l'indispensable transparence de l'information et celle de la réalisation de l'évaluation, l'intégration d'autres critères sociaux et environnementaux dans les conditionnalités des aides.

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)



Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) est élaboré en concertation et co-construction avec l'ensemble des acteurs impliqués dans, et impactés par, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le CESER a livré ses réflexions en juillet 2017, se concentrant sur quatre dimensions qui ont paru essentielles pour cette construction, les abordant en termes d'enjeux et de propositions : les parcours de formation et l'enseignement supérieur, la recherche et l'animation des territoires, le rôle des écosystèmes pour l'innovation dans les entreprises, et enfin l'amélioration des facteurs d'attractivité de la nouvelle région. Le CESER conclut sur les enjeux d'une implication de tous les acteurs pour favoriser la dynamique de la région et rappelle ses attentes sur l'évaluation et sa participation active à la suite du processus de concertation.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)



Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est en cours d'élaboration par le Conseil régional, avec pour ambitions de lutter contre les déséquilibres entre les territoires qui constituent la Nouvelle-Aquitaine et d'offrir de nouvelles perspectives d'un développement équilibré, respectueux des cadres de vie et au service de la meilleure cohésion sociale possible.

Le CESER a répondu à la saisine de l'exécutif régional sur les modalités d'élaboration et les objectifs mêmes du SRADDET et a souhaité enrichir la réflexion régionale, en amont de l'adoption finale du schéma. Une contribution a ainsi été validée en deux étapes successives à l'occasion des séances plénières en juin et en octobre présentant ainsi, autour de tableaux thématiques déclinés en « enjeux », « objectifs » et « propositions d'actions », la vision et les attentes des acteurs de la société civile représentés au sein de l'actuel CESER.

En parallèle, le CESER s'est également prononcé sur la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine, en soulevant un certain nombre de questions sur la définition même de la fragilité des territoires, sur les contractants, les modalités d'élaboration des projets de territoires et notamment les modalités d'association des acteurs locaux et de la population, et enfin sur l'accompagnement régional en termes d'ingénierie.

Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)



Dans le cadre de la consultation lancée par le Conseil régional, le CESER a présenté dans une première contribution en juillet 2017, les enjeux jugés prioritaires.

Partant du constat de l'évolution rapide des attentes des clientèles, marquée par les impacts du numérique, par l'impératif de la qualité et de la satisfaction du client, le CESER considère dans un premier volet que l'innovation est un vecteur majeur du développement économique du tourisme. Cela implique une adaptation des outils, des mutations dans l'hébergement et un indispensable appui aux ressources humaines pour l'emploi. Le CESER insiste sur l'aménagement et l'attractivité des espaces touristiques, ce qui implique de s'appuyer sur des projets de territoires construits autour des parcours/expériences. Le développement de nouvelles mobilités est également au cœur de l'accessibilité des sites, pour s'inscrire dans cette perspective. Le CESER conclut enfin en appelant à une gouvernance partagée, condition préalable d'un projet co-construit avec les autres collectivités. Avec une compétence à l'international, la Région dispose d'un levier majeur pour la coordination des différents acteurs. Elle doit afficher de manière prioritaire les objectifs poursuivis et renforcer sa visibilité internationale.

La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine

Le CESER ne hisse pas le pavillon bleu !

Lanceur d'alerte, le CESER a dressé un panorama très complet de la situation de la qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine. Au regard des enjeux identifiés, il propose un plan d'actions permettant d'envisager positivement l'avenir. Si la santé humaine est, à court terme préservée, des inquiétudes persistent sur le moyen/long terme compte tenu des micropolluants existants, des produits phytosanitaires, des hormones et des effets cocktails générés ; la situation est plus préoccupante sur la santé des écosystèmes et également pour les activités économiques dépendantes de la qualité du milieu (conchyliculture, pêche, tourisme...).



À retenir :

- Il n'existe **pas de définition satisfaisante** de la qualité des eaux littorales. Les pollutions chimiques et bactériologiques sont connues et mesurées. En revanche, il n'existe pas de norme ni de réglementation de la qualité biologique, pourtant essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes.
- Les **pollutions et nuisances** viennent pour l'essentiel de nos **activités terrestres**. Les causes des altérations sont diverses, mais toutes d'origine humaine : industrie, agriculture, assainissement des eaux insuffisant, dragage et déroctage des ports...
- **L'approvisionnement** le plus régulier possible en **eau douce** de qualité est déterminant pour maintenir des écosystèmes en bonne santé.



EAU SECOURS!

Le plan d'actions du CESER

La responsabilité de l'État et des collectivités littorales et rétro-littorales est engagée dans la reconquête de la qualité de l'eau, notamment par la planification de l'assainissement, l'action sur la préservation des zones humides et la maîtrise de l'imperméabilisation des sols. Le CESER propose cinq orientations :

Surveiller l'état de santé des écosystèmes littoraux

Mettre en place un processus de mesures, de suivis de l'état de santé et de la fonctionnalité des écosystèmes littoraux et en particulier de la qualité biologique des eaux littorales.

Faire progresser la connaissance des micropolluants et de leurs effets sur les écosystèmes

Soutenir la Recherche et le Développement axés sur la connaissance des nouveaux polluants et des substances émergentes (hormones, nanoparticules, produits médicamenteux, perturbateurs endocriniens...) ainsi que de leurs effets combinés (effet cocktail).



Assurer l'approvisionnement en eau douce avec une concertation des différents utilisateurs et la mise en place de plans d'actions locaux

Mettre en œuvre une gestion intégrée de la ressource en eau en associant les professionnels des filières conchylicoles et de la pêche dans les instances de gestion de l'eau. Poursuivre et renforcer les actions menées par la profession agricole pour le changement de ses pratiques, afin de préserver quantitativement et qualitativement la ressource en eau.

Anticiper les nuisances et contaminations

Mettre en place des politiques et actions préventives (limiter les effets négatifs des dragages et déroctages), et soutenir l'innovation dans les filières de traitement et de recyclage des eaux.

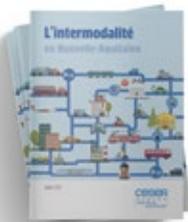
Améliorer la connaissance et l'information du littoral

Construire une culture commune du littoral et du milieu marin (information, éducation...) et favoriser l'accessibilité et la valorisation des données existantes sur la qualité de l'eau et la biodiversité littorales. Les Parcs Naturels Marins doivent y jouer un rôle important.

L'Intermodalité en Nouvelle-Aquitaine

Le CESER propose un itinéraire, la Région pilote !

Une nouvelle donne institutionnelle, avec la Région désormais chef de file de l'intermodalité et de nouvelles formes et pratiques de mobilité des voyageurs ! Dans ce contexte, le CESER présente dans son rapport « L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine », une vision renouvelée de l'intermodalité, et propose des pistes pour inciter au voyage en intermodalité. Tout l'enjeu est d'aller vers une mobilité douce, des transports alternatifs et durables, mais également attractifs et accessibles à tous. Or, les évolutions de la société et des modes de vie : morcellement des rythmes de travail, développement d'activités non professionnelles et de loisirs, travail du week-end, vieillissement de la population, besoin de sécurité... génèrent des besoins, parfois divergents en fonction des âges et des situations. C'est un vrai défi à relever pour la Nouvelle-Aquitaine.



À retenir :

- Pour la mobilité locale (80 km autour du domicile), 65 % des déplacements sont réalisés en voiture.
- Organiser l'intermodalité, c'est donner au voyageur la possibilité d'utiliser successivement différents modes de transport, publics ou non, au cours d'un même déplacement.
- Entre le véhicule particulier et les réseaux de transport public, de nouveaux usages se sont développés, comme le covoiturage, l'auto-partage, les vélos en libre-service... qui devront être inscrits dans les stratégies intermodales.



VOYAGE EN INTERMODALITÉ

Le plan d'actions du CESER

Améliorer le parcours du voyageur, c'est autour de cet impératif que le CESER propose de revisiter les leviers de la démarche intermodale.

Proposer une offre de transport de qualité sur les territoires

Les transports collectifs doivent être attractifs avec une amélioration de l'offre en termes de maillage, d'horaires adaptés, de temps de parcours, de ponctualité, de tarification et d'accessibilité physique.

Faciliter le passage d'un transport à l'autre

Un maillage territorial de pôles d'échanges, aménagés de manière à ce que les usagers accèdent et circulent facilement dans leurs différents espaces, y bénéficient de conditions d'attente et de sécurité satisfaisantes, ou puissent y disposer des informations nécessaires à leur déplacement est à constituer. Le Conseil régional doit proposer, en lien avec les autres collectivités, un schéma global, cohérent et coordonné des transports à l'échelle de son territoire, puis de chaque bassin de mobilité en s'appuyant sur le réseau ferroviaire régional.

Généraliser un titre de transport unique

Le CESER propose que le titre de transport unique, Modalis, autorisant la libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport public (urbains, interurbains et ferroviaires), assorti d'une tarification intermodale, soit mis en œuvre sur l'ensemble de la région.

Organiser et diffuser l'information

Une centrale de mobilité régionale, ouverte à l'ensemble des formes de mobilité, accessible par différents moyens (téléphone, internet, application mobile...) et intégrant des fonctionnalités facilitant le déplacement (disponibilité de services complémentaires de mobilité, possibilité d'acheter son titre de transport en ligne...) est proposée. Les principaux pôles d'échanges peuvent être des points d'information et de vente multimodaux.

La Région pilote

Il appartient au Conseil régional d'organiser à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) les conditions de développement de l'intermodalité en associant l'ensemble des acteurs de la mobilité à l'échelle régionale et locale. Pour la mise en œuvre d'une stratégie partagée, le CESER préconise d'instituer une coopération entre autorités organisatrices de transport au sein d'un syndicat mixte de transport.



Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine

Que seraient notre région, nos départements et nos communes sans les associations ? Elles sont un élément essentiel de notre démocratie, de la cohésion sociale, de l'emploi sur nos territoires et de la solidarité entre les populations. La construction d'une nouvelle Région et le profond remaniement du contexte institutionnel et conventionnel ont bousculé des partenariats et reconnaissances construits au fil des ans. Les effets de ces transformations, notamment au plan local sont difficiles à mesurer. Le CESER propose aux pouvoirs publics et aux instances de décisions de porter un nouveau regard sur la richesse, la dynamique et la diversité des 130 000 associations actives de Nouvelle-Aquitaine.

Se référant aux fondamentaux, il est rappelé que les associations sont la traduction vivante de la liberté d'agir collectivement, au même titre que la liberté de commerce ou d'entreprise. La loi de 1901 constitue ainsi, aujourd'hui encore, un élément clé du projet démocratique de la République. Ce panorama détaillé de la vie associative couvre l'ensemble du périmètre de la Nouvelle-Aquitaine, constituant une base solide pour des études complémentaires. Les propositions formulées s'inscrivent dans un ensemble cohérent alliant questions d'emploi, enjeux de formation, de bénévolat et de financements. Une charte régionale d'engagements réciproques est proposée pour un signe fort de valorisation du fait associatif et de son modèle économique.



À retenir :

- Un quart de la population régionale (de 15 ans et plus) est engagé dans une activité.
- Les associations « pèsent » lourd : 10 % de l'ensemble de l'emploi privé, 16 000 établissements employeurs, 10 milliards de budget, 4,2 % du PIB.
- Les associations sont acteurs de la promotion de « biens communs » au plus près des citoyens et des territoires.



OSONS L'ASSOCIATIF!

Le CESER appelle à un meilleur accompagnement de la dynamique associative et propose huit enjeux prioritaires :

Affirmer un droit et reconnaître la vie associative

Organiser un événement régional annuel ; tout en célébrant la liberté d'association et son histoire, cet événement permettra de structurer des échanges sur les dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine.

Connaître le fait associatif en Nouvelle-Aquitaine

Mettre en place un système d'observation en continu de la vie associative, tant quantitatif que qualitatif, impliquant les acteurs associatifs en région.

Anticiper les mutations de la société

Accompagner une démarche de réflexion sur la prospective associative, à la lueur des mutations sociétales et des transformations liées à la société numérique.

Formaliser un cadre d'engagements réciproques

Décliner en région la charte d'engagements réciproques, entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. Inscrire la politique de soutien au secteur associatif dans le cadre des travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Promouvoir et favoriser la citoyenneté active par le bénévolat

Informé, sensibiliser, susciter l'engagement bénévole des jeunes et former les bénévoles en mobilisant différents moyens : mentorat, mécénat de compétences, congé formation...

Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Accompagner les employeurs associatifs en ingénierie et encourager la mutualisation des ressources humaines, notamment dans le cadre de démarches territorialisées. Soutenir le développement de l'apprentissage, la formation continue, le conseil en évolution professionnelle...

Sécuriser les financements publics et diversifier les financements privés

Privilégier le financement par subvention et le conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens. Créer un fonds d'investissement régional public/privé. Créer un « Club régional du mécénat » afin de promouvoir le mécénat et le mécénat de compétences. Créer un portail d'informations régional collaboratif. Prendre en compte les apports en nature et la valorisation du bénévolat dans le budget des associations.

Mutualiser et coopérer

Soutenir les démarches de mutualisation et de coopération (Pôles Territoriaux de Coopération Économique, Tiers lieux, espaces de coworking...) et favoriser l'émergence d'initiatives territoriales, éventuellement en lien avec la nouvelle politique contractuelle du Conseil régional.



Les ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine

Reconnecter ports et territoires

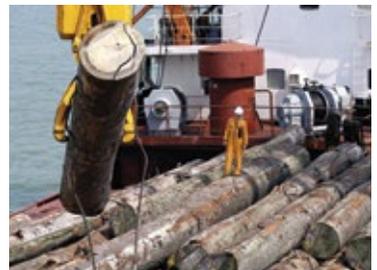
Quelles complémentarités des ports de Nouvelle-Aquitaine ? Quelles capacités à déployer une politique de développement économique et environnemental ? Comment favoriser le report modal entre le fer et la mer ? Au moment où les Régions sont dotées de nouvelles compétences en matière de développement économique et de transport, le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interroge le CESER sur les options possibles.

Après avoir consulté les parties prenantes des cinq ports de Nouvelle-Aquitaine, le CESER dresse l'état des lieux, identifie les concurrences et complémentarités des ports, et propose des arguments pour ou contre une gouvernance régionale. La pluralité d'acteurs, la diversité des modes de gestion des ports et la sensibilité du sujet rendent difficile un choix tranché. Les ports sont clairement identifiés comme un élément moteur du développement économique, pourvoyeurs d'activités et d'emplois. À ce titre, une politique d'investissement public, tant au niveau des installations portuaires que de leur réseau ferroviaire est préconisée. Sans volonté politique forte pour le développement du fret ferroviaire et la desserte des grands ports, pas de report du transport de marchandises à espérer ! Les acteurs portuaires sont à l'écoute de nouvelles propositions, mais restent prudents compte tenu de la diversité de leurs modes de gestion et du relatif échec des réformes successives.



À retenir :

- **Cinq ports avec des statuts différents** : 2 Grands Ports Maritimes dépendant de l'État : La Rochelle et Bordeaux, un port transféré à la Région : Bayonne, 2 ports transférés au Département de Charente-Maritime : Rochefort et Tonnay-Charente.
- **Près de 22 millions de tonnes de marchandises** (6,2 % de l'activité nationale), principalement vrac, céréales pour La Rochelle, produits pétroliers raffinés pour Bordeaux.
- **615 emplois directs**, des dizaines de milliers indirects ou induits.
- **87 % du transport de marchandises par la route.**



POUR ARRIVER À BONS PORTS... EN TRAIN!

Le plan d'actions du CESER

Des complémentarités à renforcer, à développer ou à construire

Des complémentarités existent en matière de services, d'autres transverses peuvent être développées pour des gains de productivité. Elles doivent être soutenues en matière de concertation et de coordination. D'autres pistes sont évoquées, telles que l'image « Ports de l'Atlantique » ou « Façade Sud-Atlantique » vis-à-vis de l'étranger, la recherche de financements, ou encore des partenariats avec d'autres ports français ou étrangers. De nouveaux créneaux sont à explorer en se tournant vers la mer et ses ressources, les énergies marines renouvelables notamment. Une stratégie régionale peut se concevoir, dans le cadre de la « Croissance bleue », au sein d'un cluster que pourrait animer la Région.

Un volontarisme politique pour le report modal

Le CESER estime qu'une desserte maritime conteneurs est essentielle. Cela concerne principalement le port de Bordeaux et le port du Verdon reliés par une ligne ferroviaire rénovée, mais inutilisée suite à un imbroglio juridique !

Sur la question du fret ferroviaire, seule une volonté politique forte pourra soutenir le développement d'un transfert modal en donnant la priorité à la desserte ferroviaire des grands ports maritimes et en saisissant les opportunités du transport fluvial. L'État et la Région, responsables du dialogue avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et fluviales, doivent contribuer à leur régénération grâce à un volet Infrastructures renforcé (via le SRADDET en particulier).



Des conditions contribuant au développement

Il est primordial que la Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise dans l'optique de la redéfinition des corridors du Réseau Européen de Transport (RTE-T), pour une transversale Ouest-Est, confortant l'hinterland des ports de la façade Sud-Atlantique. Les réserves foncières des ports doivent être dédiées en priorité au développement des activités industrielles en prenant en compte les différentes problématiques de transport. Enfin l'économie circulaire doit être érigée en principe pour développer des filières de récupération, de ferrailles et de granulats par exemple.

La mise en œuvre d'une « bonne gouvernance »

Une « bonne gouvernance » requiert un engagement accru de la Région avec une présence active au sein des instances de gouvernance, notamment les conseils de surveillance et commissions d'investissement. Elle passera aussi par le renforcement de l'articulation du couple Etat-Région, la prise en compte des spécificités des ports et enfin la concertation entre tous les partenaires et acteurs portuaires tant publics que privés.

Faire Territoire(s)

Demain... Dessine-moi un territoire !

A l'aube de la création de la Nouvelle-Aquitaine née de la fusion de trois ex-Régions, la question de « faire territoire(s) » est naturellement posée ! La Section Veille et prospective du CESER s'en est saisie. Consciente des travers et limites d'une approche trop théorique, la Section a fait le choix de partir en exploration, à la quête de matériaux pour construire sa réflexion.

Dans l'édition de son récit de voyage en territoire et en utopie, elle propose :

- de cheminer dans la réflexion, les récits, les concepts... et dans le territoire,
- de s'inspirer des initiatives de terrain, des rencontres, des réflexions théoriques, des scénarios fiction, des utopies,
- d'alerter sur un contexte marqué par des incertitudes, mutations, transitions, qui impose vigilance et actions (métropolisation, sentiment de relégation de certains territoires, inégalités...).



Dans le 1^{er} volume de « faire territoire(s) », l'itinéraire commence par l'exploration des différentes approches et représentations du territoire; qu'est-ce qu'un territoire, comment et pourquoi faire territoire et quels défis pour la Nouvelle-Aquitaine, région la plus vaste de France composée d'une mosaïque de territoires ! L'enjeu est aussi bien de « faire Territoire » (construire une entité cohérente, constituant un tout) que de « faire territoire(S) » (créer du lien entre ses parties, en s'appuyant sur leur singularité). Le cheminement se poursuit par une réflexion articulée autour de cinq enjeux que devra couvrir la Nouvelle-Aquitaine :

le maillage du territoire, la proximité, l'approche écosystémique, l'articulation des échelles et enfin l'implication des citoyens. L'organisation du document permet à chacun de construire son parcours de lecture et sa réflexion, d'articuler pensée conceptuelle et prospective avec le récit d'initiatives de terrain, d'approfondir le propos avec des données « repères », des projections prospectives présentées dans le 2nd volume.

Et demain, si chaque enjeu était gagné ! La Section s'interroge, provoque, nuance et propose un futur dans lequel des complémentarités territoriales seraient trouvées entre villes et campagnes; où l'économie de proximité permettrait la revitalisation des territoires et l'humanisation des échanges; où les différents enjeux/échelles/temporalités seraient pensés de façon systémique; où la Nouvelle-Aquitaine deviendrait une région-pilote de la démocratie participative.

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde. En fait, c'est toujours comme cela que ça s'est passé. » Margaret Mead (1901-1978)



DE MAULÉON À MAULÉON*

« petites » et « grandes » histoires qui font le territoire

Des initiatives, des expériences, des réflexions théoriques, des données « repères », des projections prospectives... rédigées en 53 fiches, illustrent ou questionnent les pistes développées dans le premier tome « Cheminer ». Ces fiches du second tome « S'inspirer » sont de nature très diverse, rédigées sur des tons différents, relevant de registres variés. Cet esprit « patchwork » est assumé : il reflète aussi bien la diversité du territoire régional que la pluralité de la composition de la Section Veille et prospective. Il traduit par ailleurs le foisonnement d'idées et de réflexions suscité par le sujet « Faire Territoire(s) ». Cet échantillonnage d'expériences et de réflexions est profondément subjectif : chaque membre de la Section a identifié des sujets en lien avec



la réflexion collective en fonction de sa propre vision du territoire et de ses connaissances spécifiques.

Ce document exploratoire ne prétend pas être exhaustif ni achevé. Au contraire, il ouvre la voie vers la poursuite du repérage d'actions originales, des « petites » et des « grandes » histoires qui font le territoire. La Section propose un espace virtuel pour les recueillir et « faire territoire(s) ».



facebook.com/Faire-territoire-s-en-Nouvelle-Aquitaine

Le Transfilières



L'approche « transfilières » constitue un exemple intéressant de l'intérêt de coopérer pour donner naissance à de nouvelles potentialités, se renouveler, repenser des technologies ou des services en fonction des usages ou des besoins.

Répondant à une saisine du Comité d'Orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Économiques en Nouvelle-Aquitaine (COSOMENA) co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, la Section Veille et prospective du CESER Nouvelle-

Aquitaine a présenté un rapport sur le développement d'une approche économique « transfilières ». Cette problématique s'inscrit à la confluence d'un triple enjeu : économique, territorial et « sociétal ». L'approche résolument humaniste, qui a inspiré la contribution de la Section, postule que les défis inhérents tout à la fois au changement climatique, à l'épuisement accéléré des ressources naturelles ou à l'aggravation continue des inégalités, imposent de repenser sans délai les activités humaines en revisitant les chaînes de valeur dans tous leurs processus. En cela, cette étude s'articule avec les travaux de la Section consacrés à l'enjeu de « Faire territoire(s) ».

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a pris le relais des coopérations à différentes échelles et sur une variété de thématiques, engagées depuis de nombreuses années par les ex-CESER Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Trois coopérations, locale, nationale et européenne, fonctionnent aujourd'hui : avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque, avec les CESER français de l'Atlantique et avec les CESER - CES des régions atlantiques européennes.

CESER de l'Atlantique

Les CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Normandie se sont organisés au sein d'une association, « Les CESER de l'Atlantique », afin de promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique, coopération unique en France.



Innovation et économie maritime :

un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française



Le développement d'une économie maritime innovante et diversifiée constitue un enjeu majeur pour la France, au deuxième rang mondial pour ses espaces marins. Les régions de la façade atlantique disposent de réels atouts et d'une capacité à agir en la matière. C'est pourquoi les CESER de l'Atlantique ont choisi en juin 2016 de se saisir ensemble de cet enjeu. Fruit de ces travaux, une contribution interrégionale, intitulée « Innovation et économie maritime : un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française » a été adoptée en juin 2017.

Les CESER de l'Atlantique ont mis en évidence une réelle dynamique d'innovation, portée par de multiples acteurs, et revêtant des formes très variées. Elle naît essentiellement de travaux collaboratifs et de croisements entre secteurs, maritimes ou non. Ce foisonnement d'initiatives contribue à répondre aux principaux défis sociétaux et bénéficie aux territoires littoraux.

Les CESER de l'Atlantique se sont intéressés également aux besoins des porteurs de projets innovants et ont mis en avant quelques spécificités maritimes. Enfin, ils se sont félicités de la diversité de structures et de dispositifs mobilisés ou mobilisables pour les accompagner, mais ils ont souligné les enjeux de la coopération entre acteurs, de la lisibilité et de l'accessibilité pour les porteurs de projets.

UN OCÉAN D'OPPORTUNITÉS

À l'issue du diagnostic, les CESER de l'Atlantique incitent les régions de la façade atlantique à s'emparer ensemble de cet « océan d'opportunités », pour faire d'une économie maritime innovante et diversifiée l'un des piliers de leur développement durable. Pour ce faire, ils formulent des propositions dans trois principales directions.

Quelques exemples de préconisations des CESER de l'Atlantique :

Pour faire connaître l'économie maritime, son potentiel, sa dimension innovante et sa capacité à répondre aux principaux défis sociétaux :

- Le préalable est de bien la définir et de mieux la connaître : il faut pour cela disposer d'outils partagés d'observation et de suivi.
- Les nombreuses initiatives et les supports d'éducation à la mer doivent être soutenus et mobilisés, avec une attention particulière aux jeunes et aux décideurs.

Pour positionner les régions de la façade atlantique comme des acteurs incontournables de la croissance bleue :

- Elles doivent tout d'abord placer la croissance bleue au cœur de leur stratégie de développement.
- Cette ambition suppose également de renforcer les coopérations à l'échelle interrégionale : les CESER de l'Atlantique préconisent l'élaboration d'une feuille de route partagée autour de priorités communes et de moyens mutualisés.
- Ce positionnement des Régions doit s'inscrire dans une dynamique nationale et européenne.

Pour consolider un environnement favorable à l'innovation dans l'économie maritime sous toutes ses formes :

- Il s'agit d'abord de stimuler l'innovation en soutenant la recherche et en favorisant les croisements de toute nature.
- Il importe ensuite d'apporter des réponses adaptées aux spécificités de l'innovation dans l'économie maritime sur les plans financier, juridique, de l'expérimentation en mer, etc.
- Les CESER de l'Atlantique insistent enfin sur l'enjeu de la formation, crucial pour permettre l'émergence et la diffusion de l'innovation.



La coopération européenne au sein du Réseau Transnational Atlantique

Le RTA est une plate-forme de coopération de la société civile dans l'Espace Atlantique, officiellement créée en 2003. Il regroupe les CESER des régions françaises (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire), les CES des Communautés autonomes espagnoles (Andalousie, Canaries, Communauté Autonome du Pays Basque, Galice, Estrémadure et Castille-et-León) et, au Portugal où il n'existe pas de CES au niveau régional, c'est le Forum Oceano qui participe au RTA. Le RTA a pour principal objet « de développer des coopérations entre les socioprofessionnels représentants de la société civile afin d'influencer les politiques européennes en faveur de la façade atlantique ».



La Stratégie atlantique :

Passer d'une stratégie à une macro région ?



Le Réseau Transnational Atlantique (RTA), en tant que plateforme des acteurs économiques et sociaux des régions atlantiques a suivi de près le processus de mise en œuvre de la Stratégie atlantique et de son Plan d'action. Après avoir étudié les conditions pour sa bonne réalisation en 2015 et proposé des pistes d'amélioration, il a formulé en 2017, des préconisations pour une meilleure appropriation de cette Stratégie atlantique.

Pour le RTA, les défis et potentialités de l'Espace atlantique vont au-delà de la seule croissance bleue générée par les activités maritimes stricto sensu. Une stratégie macro régionale permettrait d'aborder de plus amples problématiques, dans une conception complète du développement régional et de la cohésion territoriale, au-delà des seuls enjeux maritimes. Une telle stratégie permettrait également une plus grande adhésion des acteurs institutionnels comme des acteurs socio-économiques.

Coopération bilatérale CES de la Communauté Autonome du Pays Basque/CESER Nouvelle-Aquitaine

Le CESER Nouvelle-Aquitaine poursuit le partenariat ancien avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque. Cette collaboration de plus de 15 ans a pour objectif de favoriser la connaissance réciproque des deux régions, de renforcer les liens entre les socioprofessionnels et de proposer aux exécutifs régionaux des actions encourageant le renforcement de cette coopération et la mise en place de politiques publiques communes.



L'innovation et le transfert de technologies dans les écosystèmes basque et néo-aquitain



Le CESER de Nouvelle-Aquitaine et le CES d'Euskadi se sont intéressés, en les approfondissant, aux domaines de l'innovation et du transfert de technologies, afin d'apporter des éléments concrets au développement du Plan Stratégique de l'Eurorégion.

Le rapport présente en premier lieu les politiques en matière de Recherche, Développement et Innovation (RDI) en Euskadi et en Nouvelle-Aquitaine, en analysant l'impact des politiques et des initiatives encouragées aux niveaux européen, national et régional. Le travail se poursuit par un état des lieux et une comparaison des écosystèmes d'innovation et de transferts de technologies des deux régions.

Les deux organisations socio-professionnelles préconisent de renforcer la coopération entre les deux régions transfrontalières, de favoriser les formations linguistiques et les échanges universitaires, et d'offrir des formations adaptées à tous les acteurs des écosystèmes pour davantage d'innovation et de transferts de technologie. Elles proposent enfin que la coopération engagée puisse se poursuivre en l'étendant aux domaines de l'industrie agro-alimentaire, de la silver économie ou de l'économie circulaire.

L'évaluation, nouvelle compétence des CESER

La loi NOTRe, a conféré aux CESER des compétences en matière d'évaluation des politiques publiques. En Nouvelle-Aquitaine, l'exercice de ces compétences s'est traduit par :

- la création d'une commission « Approche de l'évaluation des politiques publiques »,
- la participation active des membres du CESER à la « Commission d'Évaluation des Politiques Publiques », mise en place par le Conseil régional ainsi qu'aux comités de pilotage des évaluations engagées.
- le CESER a également participé aux travaux du groupe de travail mis en place par CESER de France et à la rédaction du « livre blanc de l'évaluation ».

En février 2017, le CESER a ouvert un débat en plénière sur le thème de l'évaluation et la place de l'assemblée socioprofessionnelle. Différentes propositions de contributions du CESER dans les phases successives du processus administratif et technique de la procédure l'évaluation des politiques publiques régionales ont été formulées.

Par ailleurs, en octobre 2017, une communication sur l'engagement de la région au regard des préconisations formulées par les 3 ex-CESER sur les « conditions de réussite de la fusion » a été proposée.

Le CESER présente en décembre un rapport sur « Les aides régionales en matière de développement économique : harmonisation, suivi et préconisations ».

Compte tenu du rôle accru des Régions en matière de développement économique, le CESER examine, dans le prolongement d'un rapport publié en 2015 par le CESER d'Aquitaine, la bonne utilisation des fonds publics affectés au développement économique régional.

C'est en reprenant le SRDEII adopté en décembre 2016 et les nouveaux règlements d'intervention votés par la Région en février 2017, que le CESER a analysé les politiques conduites dans les ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. À partir de ces constats, il a revisité les objectifs politiques affichés et les moyens mis en œuvre dans la nouvelle Région. Ce rapport présente une série de commentaires et formule dix-huit préconisations.

CESER de France : le livre blanc de l'évaluation



La nouvelle compétence des CESER en matière d'évaluation a donné lieu, au niveau de l'assemblée de CESER de France, à la production d'un « livre blanc sur la problématique de la contribution des CESER à l'évaluation des politiques publiques ». Ce Livre blanc a été présenté au Congrès des Régions de France à Orléans les 28 et 29 septembre 2017. Pour les CESER, trois idées clés sont à retenir : l'évaluation des politiques publiques doit être appréhendée comme un levier de réussite démocratique ; elle ne peut être séparée ou disjointe des processus de décision, de mise en action et de suivi ; elle n'est en aucun cas un moyen de contrôle, mais plutôt un outil d'aide à la décision.

2017, la dernière séance

Le CESER Nouvelle-Aquitaine tient sa dernière séance plénière le 14 décembre 2017. L'assemblée examine le projet de budget pour 2018 et un certain nombre de dispositifs régionaux qui vont se déployer sur le territoire régional : ce sont notamment des dispositifs pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi, les aides aux entreprises, la stratégie régionale en faveur de la biodiversité, le règlement d'intervention littoral, la politique régionale de santé... Cette plénière est aussi l'occasion de communiquer les derniers travaux de l'assemblée de transition qui auront vocation à éclairer la nouvelle assemblée.

Les voies de formation professionnelle initiale



Au regard des nouvelles compétences de la Région en matière de formation professionnelle, dans un contexte de réforme de l'apprentissage, le CESER propose une réflexion sur la complémentarité des voies de formation professionnelle initiale, celle sous statut scolaire et celle en apprentissage et leur possible complémentarité. Pour le CESER la formation doit garder pour objectif la mise à disposition, pour les apprenants, de tous les outils possibles leur permettant de réussir leur parcours et leur insertion professionnelle et sociale, quel que soit le mode de gouvernance du système. Les constats, les orientations et les pistes de travail proposées alimenteront les travaux de la nouvelle assemblée sur cette question essentielle de la réussite des jeunes de Nouvelle-Aquitaine.

2018, une assemblée profondément renouvelée

La mandature du CESER de transition s'achève le 31 décembre 2017. L'arrêté de composition de la nouvelle assemblée 2018-2024 est paru le 30 novembre 2017. Le CESER Nouvelle-Aquitaine sera installé courant janvier 2018 pour 6 ans. En matière de composition, le préfet a la responsabilité de veiller à renforcer la représentation des jeunes, à respecter l'obligation de parité entre les femmes et les hommes, à favoriser la représentation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (circulaire septembre 2017).

**1 Assemblée,
4 collèges,
180 membres**

Arrêté de composition
publié le 30/11/2017

Nbre de conseillers par collège :

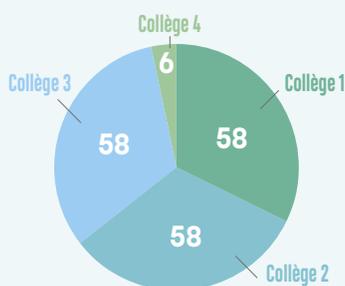
Collège 1 : 58

Collège 2 : 58

Collège 3 : 58

Collège 4 : 6

Répartition par collège / Janvier 2016



Collège 1 Activités non salariées

Collège 2 Organisations représentatives des salariés

Collège 3 Organismes et associations participant à la vie collective de la région

Collège 4 Personnalités qualifiées

Le CESER à la rencontre des territoires

Le CESER s'est attaché à conserver son ancrage dans les territoires auxquels il accorde d'autant plus d'importance que l'échelle du nouveau territoire régional rend nécessaire une connaissance fine des enjeux parfois contradictoires qu'il convient d'articuler. Cette pluralité de regards fait la richesse de notre assemblée consultative, que ce soit par la collecte d'informations reflétant les multiples attentes des organisations et de populations, ou par la confrontation sur le terrain des analyses et des hypothèses de travail. Dans ce même esprit, le CESER a structuré son fonctionnement et son administration sur trois sites : Bordeaux, Limoges et Poitiers et il organise des réunions et rencontres au plus près des territoires.









Le CESER à la rencontre des conseils de développement

Pour rester ancré dans les territoires, pour favoriser le lien avec les habitants, avec les politiques et entre instances participatives, le CESER Nouvelle-Aquitaine a initié une réflexion sur les conseils de développement de la région. Un recensement de ces instances de la société civile au niveau local est en cours et des pistes d'actions pour développer des partenariats CESER / conseils de développement ont été identifiées pour la prochaine mandature.



Le président régional du Ceeser, le Limousin Jean-Pierre Limousin, a présenté son bilan...



Le Ceeser, une assemblée du temps long...

Un an après l'installation de Ceeser Nouvelle-Aquitaine, son président Jean-Pierre Limousin, a présenté son bilan...

Le Ceeser, une assemblée du temps long... effectif de la NAR... les présidents...

Les nouveaux habitants préfèrent le littoral

NOUVELLE-AQUITAINE
L'insee accuse la démographie et l'emploi dans la région entre 1968 et 2012



Plus que d'évoquer les indigènes...



Le Populaire 37
Garnes 25 Jun 2016

CREUSE ■ Les membres du Ceeser étaient à Aubusson pour une réunion Au plus près des réalités du terrain

Le Conseil économique social et environnemental régional (Ceeser) de la Région Nouvelle-Aquitaine a tenu ses 201èmes réunions...

La prochaine assemblée de la Ceeser internationale...

« Nous nous penchons sur le nouvel équilibre de compétences entre les départements et les collectivités régionales... »

ASSOCIATIONS L'INCERTITUDE ECONOMIQUE



Associations L'incertitude économique... analyse de la situation économique...

Un rapport inquiétant sur la qualité de l'eau



Un rapport inquiétant sur la qualité de l'eau... mortalité des huîtres...

Mortalité des huîtres du littoral Néo-Aquitain: Un rapport alerte sur la qualité des eaux



Mortalité des huîtres du littoral Néo-Aquitain: Un rapport alerte sur la qualité des eaux...

Le Ceeser sur la «plate-forme» du futur !



Le Ceeser sur la «plate-forme» du futur ! Economie - Vieilles...

Economie Entreprise Gestion Marketing Développement durable

Territoire Nouvelle-Aquitaine, Secteur public, Divers, 18 octobre 2011

La Région pilote l'intermodalité dans le transport C'est à Région qui est désormais en charge du pilotage et du développement de nouvelles solutions de mobilité des voyageurs...

Le littoral aquitain malade de ses eaux ? En avril 2012, le Ceeser Nouvelle-Aquitaine a publié un rapport alarmant sur la qualité des eaux littorales de la région...

Rue Bordeaux

Région : questions pour un budget

Le budget régional 2016 inclut 215 millions de dépenses supplémentaires... questions pour un budget...

Que serons-nous sans les assos ?

Que serons-nous sans les assos ? Comportement responsable... rôle des associations...

La qualité des eaux littorales



Des craintes sont formulées sur la santé des écosystèmes... qualité des eaux littorales...

la Nouvelle République
28 septembre 2017
Vienne Nord

trois questions à...

Jean-Pierre Limousin



« Un fort sentiment de désignation des territoires non aquitains... trois questions à Jean-Pierre Limousin... rôle des associations... »

Le CESER au chevet des ports de Nouvelle-Aquitaine
 de Pierre Cheminade | 14/11/2017, 11:21 | 500 mots

La Nouvelle-Aquitaine tourne-à-elle son dos à l'économie maritime ? 40 000 emplois liés de près ou de loin à ses quatre grands ports de commerce, social et économique, ont été recensés dans un récent rapport, un "bilan politique" et espoir l'état et la région à relancer les installations portuaires et à soutenir activement le...

La Nouvelle-Aquitaine tourne-à-elle son dos à l'économie maritime ? 40 000 emplois liés de près ou de loin à ses quatre grands ports de commerce, social et économique, ont été recensés dans un récent rapport, un "bilan politique" et espoir l'état et la région à relancer les installations portuaires et à soutenir activement le...

Charente Libre Mercredi 25 Mai

Le Céses inquiet

«Craquer des ressources financières de la Région est au vrai sujet d'inquiétude» Hier, le conseil économique et social de la Région Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin a rendu son avis sur le budget 2016 que présentera Alain Rousselle. Le conseil des sages note que la Région propose un budget s'équilibrant par une baisse des dépenses de fonctionnement, la mobilisation d'un nouvel emprunt et la priorisation des dépenses sur les compétences régionales dites "sanctuarisées". Une stratégie approuvée...

condition que la Région conserve son rôle de moteur de l'animisme économique et sociale du territoire en maintenant sa présence auprès des secteurs associatifs culturels et sportifs. Le Céses attire l'attention sur l'annonce par la Région d'une structure de dépenses d'investissement, «cette structure aura des conséquences directes sur les politiques économiques, sociales et environnementales alors que les dépenses...

le marin

Nouvelle-Aquitaine

Le Céses inquiet

La Nouvelle-Aquitaine tourne-à-elle son dos à l'économie maritime ? 40 000 emplois liés de près ou de loin à ses quatre grands ports de commerce, social et économique, ont été recensés dans un récent rapport, un "bilan politique" et espoir l'état et la région à relancer les installations portuaires et à soutenir activement le...

Des porteurs économiques inquiets

Ces quatre ports restent néanmoins des moteurs économiques majeurs à l'échelle de leur zone d'influence en tant que tels. En infrastructure la Nouvelle-Aquitaine ne dispose d'aucun terminal de conteneur à l'échelle de son littoral. Des ports également à l'origine de privatisations et de transferts de compétences malheureusement concordant avec une...

La Nouvelle-Aquitaine : la qualité des eaux littorales inquiète

Publié le 23/06/2017 18:01 - Le Marin

La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine est loin d'être satisfaisante. Le conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), qui s'est réuni au mois de mai dernier, a constaté que la pollution des littoraux est un problème majeur. Les littoraux sont gérés par l'Etat, le Département de la Nouvelle-Aquitaine et la Région. Les littoraux sont gérés par l'Etat, le Département de la Nouvelle-Aquitaine et la Région. Les littoraux sont gérés par l'Etat, le Département de la Nouvelle-Aquitaine et la Région.

Les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine dispose de quatre grands ports de commerce : Bordeaux-Mérignac, Nantes-Sables-Mauréon, La Rochelle et Royan. Ces ports sont des moteurs économiques majeurs de la région. La Nouvelle-Aquitaine dispose de quatre grands ports de commerce : Bordeaux-Mérignac, Nantes-Sables-Mauréon, La Rochelle et Royan. Ces ports sont des moteurs économiques majeurs de la région.



Étude

La mer, source de vie d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Le Céses Nouvelle-Aquitaine dresse un état des lieux de la qualité des eaux littorales et appelle à plus de suivis et à une meilleure coordination des politiques pour la bonne santé des écosystèmes.

La mer, source de vie d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Le Céses Nouvelle-Aquitaine dresse un état des lieux de la qualité des eaux littorales et appelle à plus de suivis et à une meilleure coordination des politiques pour la bonne santé des écosystèmes.



Nouvelle-Aquitaine : la qualité des eaux littorales inquiète

Publié le 23/06/2017 18:01 - Le Marin

La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine est loin d'être satisfaisante. Le conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), qui s'est réuni au mois de mai dernier, a constaté que la pollution des littoraux est un problème majeur. Les littoraux sont gérés par l'Etat, le Département de la Nouvelle-Aquitaine et la Région. Les littoraux sont gérés par l'Etat, le Département de la Nouvelle-Aquitaine et la Région.

Eaux littorales: le drapeau noir des sages du Céses

La question résonne toute la région car les pollutions sont terrestres. Le Céses alerte sur la nécessité de préserver notre cadre-vie de demain.

Les arbitrages dans le projet de loi relatif à la mer

Le projet de loi relatif à la mer, présenté par le ministre de la Mer, de l'Économie bleue et de la Pêche, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 juin 2017. Le projet de loi relatif à la mer, présenté par le ministre de la Mer, de l'Économie bleue et de la Pêche, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 juin 2017.

Les Céses de l'Atlantique veulent soutenir l'économie maritime

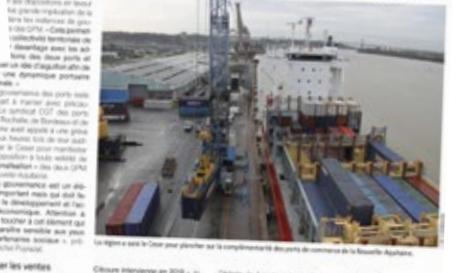
Par Pierre Cheminade | 23/11/2017, 9:57

Les Céses de l'Atlantique appellent conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

Les Céses de l'Atlantique appellent conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

Ports : des complémentarités pas toujours faciles à trouver

«La Région a financé le travail sur les ports de commerce. Conversation mais sans concurrence à l'heure. La Région a financé le travail sur les ports de commerce. Conversation mais sans concurrence à l'heure.



Booster les ventes

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

Booster les ventes

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

Booster les ventes

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

Booster les ventes

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

Booster les ventes

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

AQU!

Société | La vie associative comme force régionale

Aqu.fr - Partageons l'information en Nouvelle-Aquitaine et bien au-delà

20

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

20

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

20

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

20

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

20

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

20

Le Céses de l'Atlantique appelle conjointement ses composantes. Ils demandent aux régions concernées de la croissance bleue au cœur de leurs stratégies...

« Le CESER à la une »

Le CESER adresse ses avis, rapports et recommandations prioritairement au Conseil régional ainsi qu'aux grands décideurs régionaux. Pour autant le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser le débat d'idées et inviter tous les acteurs et le grand public à prendre part à la réflexion. Dans cet objectif, il a défini une stratégie de communication visant un public élargi.

Un site Internet **ceser-nouvelle-aquitaine.fr** présente les actualités de l'assemblée et met à disposition de chacun l'ensemble des avis, rapports adoptés par l'Assemblée ainsi que les communiqués de presse, lettres et autres publications :

Une page facebook **facebook.com/cesernouvelleaquitaine** présente les événements, publications, articles... en continu !
930 like, 904 abonnés :

Une page facebook « faire territoire(s) » **facebook.com/Faire-territoire-s-en-Nouvelle-Aquitaine** propose de partager les réflexions de la Section Veille et prospective du CESER, de participer au débat et d'alimenter la réflexion.



Côté édition, le CESER édite une lettre bimensuelle N-A ! pour vous tenir informé de son actualité et vous présenter les dossiers de façon synthétique.

Pour la mandature 2016-2017, 7 numéros ont été diffusés à 3 800 abonnés.

Chaque rapport du CESER est accompagné d'une fiche de lecture et fait l'objet de présentations publiques dans des sites des 3 ex-régions composant la Nouvelle-Aquitaine.

Les rapports sont édités en moyenne à 1 000 exemplaires et diffusés sur l'ensemble de la région. 19 présentations de rapports ont eu lieu en 2017.

Enfin, les habitants de Nouvelle-Aquitaine sont informés de l'actualité du CESER via la presse régionale qui se fait régulièrement l'écho des publications du CESER, plus de 50 articles ont été publiés (cf. pages 44 et 45).



2016-2017

SÉANCES PLÉNIÈRES	17
BUREAUX	14
GROUPE D'ASSISTANCE À LA TRANSITION (GAT)	13
SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DE LA SECTION	388
RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	25
COLLOQUE	1
RÉUNIONS DE GIA	144
AVIS	80
RAPPORTS	14
ABSTRACT	1
FICHES DE LECTURE	5
PRÉSENTATIONS DES RAPPORTS DU CESER	19
CONTRIBUTIONS	6
MOTION	1
LETTRES DU CESER	7
ACTES DU COLLOQUE	1
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	23
NOMBRE D'AUDITIONNÉS	233
REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES	164

Crédit photos : Günther Vicente, Photothèque de la Région Nouvelle-Aquitaine / Francis_Leroy, Région Aquitaine / Alban Gilbert / Alain Guillhot / Jean-Pierre Bost / Hervé Lefebvre / Paul Robin / ADEME-Olivier Pascaud, Région Limousin, Région Poitou-Charentes / Pascal Baudry / Françoise Roch / Inventaire du patrimoine culturel, Fotolia, Communautés européennes / Georges Boulougouris, CMT17 / E_COEFFE, Pôle communication CESER

ISBN 978-2-11-152442-2
Dépôt légal : Décembre 2017

Conception graphique : Lionel & Thierry Barat / Kymzo pour PG Édition
Réalisation & fabrication : PG Édition

Impression sur papier Fédrigoni Freelifelife Velum Pure White, avec des encres végétales.

Ils ont siégé au CESER

Christelle ABATUT | Valère AGBOTON | Jean-François AGOSTINI | Brigitte ALANORE | Annick ALLARD | Patrick ALVAREZ | Michel-Daniel AMBLARD | Henri-Vincent AMOUROUX | Joël ANDRÉU | Philippe ANTOINE | Brigitte ARNAUD-BOUÉ | Daniel ARSICOT | Yves AUDVARD | Christophe BAGILET | Claude BALDI | Jean-Michel BANLIER | Dominique BAPTISTE | Gérard BAQUÉRA | Jacky BARA | Patricia BARBAUD-VAURY | Alain BARREAU | Laurent BARTHELEMY | Philippe BAZZOLI | Laurence BEAUBELIQUE | Jacques BECAULT | Elizabeth BENALI | Rémi BENOITON | Danielle BERNA | Marc BESNAULT | Gilles BEZIAT | Henri BIES-PÉRÉ | Claude BILLEROT | Jean-Louis BLOUIN | Bernadette BONNAC-HUDE | Maurice BORDE | Fabienne BORDENAVE | Louis BORDONNEAU | Jean-Louis BOST | Bernard BOUCHON | Perle BOUGE | Daniel BOURDIE | Pierre-Yves BOUTIN | David BRACHET | Jean-Claude BRANDY | Geneviève BRANGÉ | Daniel BRAUD | Nicole BREGERAS LACROUTS | Jean-Philippe BRÉGÈRE | Jacqueline BRET | Jean-Marie BRIGOULET | Julie BRONER | Patrice BRUNAUD | Arnaud BRUZAT | Pierre CAPY | Marie-Christine CAQUOT | Fabienne CASSAGNES | Laetitia CÉSAR-FRANQUET | Isabelle CHAMPION | Guy CHARRÉ | Christian CHASSERIAUD | Lionel CHAUTRU | Philippe CHARTIER | Dominique CHEVILLON | Pierre CHEZALVIEL | Gérard COASSIN | Tony CORNELISSEN | François COURTOT | Vanessa COUTURIER | Anne COUVEZ | Jean-Pierre CROZAT | Alyssa DAUD | Pierre DAVANT | Camille DE AMORIN BONNEAU | Jean-Bernard de LARQUIER | Patrick de STAMPA | Patrick DEBAERE | Eugénie DEBENAIS | Nathalie DÉJEAN | Didier DELANIS | Bertrand DEMIER | Jean-Luc DENOPCES | Philippe DESPUJOLS | Julie DESTÈVE | Manuel DIAS VAZ | Jean DOIGNON | Vincent DORLANNE | Wilfried DURAND | Marc DRUART | Martine DUCASSE | Jean-Michel DUPIRE | Georges DUPON-LAHITTE | Jean-Paul DUVAUCHELLE | Jean-Jacques EPRON | Véronique ESTEVENET | Pantxoa ETCHEGOIN | Jean-Baptiste ETCHETO | Jacqueline EYROLLE | Houria FALL-ABBEST | Marylène FAURE | Marie-Claire FAUREBRAC | Olivier FAHY | René FERCHAUD | Roland FEDDJ | Marc FERNANDES | Gérard FILOCHE | Éliane FOSSÉ | Michel FOURCADE | Maurice FOURMOND | Jean-Luc FRAUX | Valérie FRÉMONT | Françoise GADY-LARROZE | Gérard GAGNA | Rémi GARUZ | Élise GAUBERT | Marie GAZEAU | Jean-Michel GAUTHERON | Jean-Michel GAY | Jean-Pierre GAYOT | Christophe GEFFRÉ | Marie-Antoinette GENDRAUD | Didier GESSON | Guy GÉVAUDAN | Henriette GILLET | Jean-Marie GIRAUDEAU | Bernard GIRET | Rémy GLANTENAY | Joël GODU | Jean-Pierre GOÏTY | Roger GORCE | Bernard GOUPY | Didier GOURAUD | Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD | Jean-Paul GRAND | Agnès GRANGÉ | David GUALANDI | Bruno GUERINEAU DE LAMERIE | Éric GUILLEMOT | Gérard GOUALC'H | Gilbert HANNA | Marc HAVARD | Terangi HENRIO | Annick HÉRAULT | Michel HORTOLAN | Céline HORY | Annie HÔTE CHALBOS | Dominique HUMMEL | Jean JACOPÉ | Martine JAMMET | Philippe JANOT | Céline JAUGEARD | Christine JEAN | Yves JEAN | Bernard JECKO | Jean-René JECKO | Dadou KEHL | Jean-Claude LABADIE | Isabelle LACOSTE | André LANDEZ | Pierre LANGRAND | Serge LARZABAL | Stéphane LATOUR | Stéphane LATXAGUE | Christian LAVENT | Isabelle LE MORVAN-PERROT | Mathieu LE ROCH | Freddy LE SAUX | Françoise LECLERC | Didier LECLÈRE | Ginette LECOURT | Gilles LEFRÈRE | Anna LEGRAND | Marie LEGRAND | Véronique LELIBON | Bertrand LENOIR | Patrick LERESTEUX | Jean-Pierre LEROY | François-Xavier LEURET | Alain LEYRAT | Marie-Pierre LIBOUTET | Jean-Pierre LIMOUSIN | Jacques LOUGE | Bernadette LOUSTALOT | Sylvie MACHETEAU | Rafaël MAESTRO | Delphine MALLET | Maëlle MANGUY | Lahbib MAOUHOUB | Dominique MARCHAND | Jean-Bernard MARON | Daniel MARTEAU | Pierre MARX | Christian MARY | Pierre MASSY | Cathy MAZERM | Jean-Louis MERPILLAT | Françoise MERY | Gabriel MEYER | Patricia MILLEPIED | Claudine MILOX | Jean-Paul MOINARD | Philippe MOINARD | Louise MOLINARI | Stéphane MONCHAMBERT | Stéphane MONTUZET | Philippe MORANDEAU | Nicole MOREAU | Pascale MOREL | Roselyne MORILHAT | Emilie MORIN | Jean MOUZAT | Michel NEMPON | Jean-Louis NESTI | Solange NEXON | Dominique NIORTHE | Rachel NORMAND | Vincent NUCHY | Patrick OLLIVIER | Luc PABŒUF | Jacques PAULIAT | Élie PÉDRON | Bernard PERAUDEAU | Jacques PÈRE | Jean-Louis PERIÉ | Yves PETITJEAN | Gérard PINAUD | Martine PINEAU | Christophe PLASSARD | Bernard PLEDRAN | François POIRSON | Valérie POTIRON-GEFFROY | Michel POUYAUD | Martine PRÉVOST | Yves PRÉVOST | Jean-Claude PRIOLET | Nadine | PRUÉ-PESSOTTO | Anne-Sophie QUENETTE | Christophe RABUSSIER | Guy RAMBAUD | Madeleine RANGER | Annie-Claude RAYNAUD | Alain REILLER | Nicolas RENAUDIN | Serge REY | Jacques ROBERT | Alain ROCHE | Jean-Claude ROMAIN | Jean-Jacques RONZIE | Benjamin ROSOOR | Jany ROUGER | Éric ROUX | Serge ROZIER | Noël RUAULT | Julien RUIZ | Marie-Annick SABOURDY | Cécile SAEZ-PAYENCET | Véronique SALAVIALE | Béatrice SARNAC | Michel SARRE | Françoise SARTHOU | Jean-François SAUVAGE | Daniel SAUVÈTRE | Céline SCHWEBEL | Pascale SENSE | Luc SERVANT | Jean-Pierre SIBERT | Serge SIBLUET LA FOURMI | Rita SILVA VARISCO | M. SINGARAVÉLOU | Olivier SORCE | Béatrice SOUCARET | Jean-François SOURY | Christian SURGET | Michel TERREFOND | Gérard TERRIER | Jean-Claude TESSIER | Alain TESTAUD | Michel TISSINIER | Olivier TOULAT | Alain TOURNIER | Julie TRAORÉ | Claude TREMOUILLE | Odet TRIQUET | Nadine TRITZ | Michel VALENTIN | Jean-Claude VAREILLE | Magali VÉRITÉ | Éric VICTOR | Evelyne VIDEAU | Gérard VILAIN | Jacques VINET | Claude VIROLE | Isabelle VISENTIN | Olivia WALLIG-NEGRÉ.

Ainsi que les personnalités extérieures associées aux travaux de la Section :

Michel CABANNES, Richard CASTANET, Lucie d'ARTOIS, Benoît FAUCONNEAU, Frantz JÉNOT, Fabienne LE HELLAYE, Jean-Michel LUCAS, Isabelle PERGUILHEM, Alex RECEVEAU, Alain RIBET, Pascale TORRE.



SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis

CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie

CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr
